



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1103

Le 13 février 2024

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Objet: **Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications
(Services de Terre), Genève, 13 mai 2024**

1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 13 mai 2024, avant les réunions des Groupes de travail 5A, 5B et 5C (voir la Lettre circulaire [5/LCCE/111](#)).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève (voir ci-dessous).

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séances
Commission d'études 5	Lundi 13 mai 2024	Mercredi 1er mai 2024 à 16 heures UTC	Lundi 13 mai 2024 9 h 30-17 h (heure locale)

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 5 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R23-SG04-C-0001/en>

2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-9)

Aucune Recommandation ou Question n'est proposée pour adoption par la commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution [UIT-R 1-9](#).

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT R 1-9)

Aucune Recommandation ou Question ne sera proposée pour adoption par la commission d'études conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9.

3 Contributions

Les contributions soumises à la suite des travaux de la Commission d'études 5 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-9.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée* (y compris les Révisions des contributions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard **douze jours civils** (16 heures UTC) avant le début de la réunion (voir le tableau ci-dessus). Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-9, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse suivante:

rsg5@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président de la Commission d'études 5, dont vous trouverez l'adresse sur la page suivante:

<http://itu.int/go/ITU-R/SG5/Chair>

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable. Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R23-SG04-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

5 Interprétation

En raison des contraintes financières et de la disponibilité des interprètes, **les États Membres sont priés de confirmer, au plus tard le 13 mars 2024**, si un service d'interprétation est nécessaire en arabe, en chinois, en espagnol, en français ou en russe.

6 Inscription/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription aux réunions est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT. En outre, il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils envisagent de participer aux réunions en présentiel ou à distance**.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

Veuillez noter que pour les réunions se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx>.

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

7 Participation à distance et diffusion sur le web

L'accès aux séances des réunions est réservé aux seuls participants inscrits aux manifestations. Les délégués qui souhaitent participer aux réunions à distance peuvent accéder aux séances plénières de la commission d'études depuis la page web consacrée à la participation à distance:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances des réunions virtuelles 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web. Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. Uwe Löwenstein, Conseiller de la Commission d'études 5, à l'adresse uwe.loewenstein@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Annexe

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications

(Genève, le 13 mai 2024)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Résultats de l'AR-23 et désignation des Vice-Présidents
- 5** Structure de la CE 5 et désignation des Présidents des groupes de travail
- 6** Résultats de la CMR-23 et de la RPC27-1
- 7** Compte rendu de la réunion précédente (Document [5/180](#) pour la période d'études 2019-2023)
- 8** État d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 9** Liaison avec d'autres commissions d'études et organisations internationales
- 10** Calendrier des réunions
- 11** Divers

KJ WEE
Président de la Commission d'études 5
des radiocommunications